



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 25 octobre 2017

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 60

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le 25 octobre 2017 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et récite la prière.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national est interprété par les élèves de l'École secondaire catholique Béatrice-Desloges.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Jim Watson décerne le Prix de bâtisseur de la Ville à M. Ibrahim Musa, en reconnaissance de son travail bénévole et des efforts qu'il a fournis pour outiller et inspirer les jeunes d'Ottawa. M. Musa est le coordinateur des communications et de l'engagement de Jeunesse Ottawa, un organisme de

bienfaisance fondé en 1997, dont la vision est celle d'une ville où les jeunes amènent des changements positifs.

Étudiant en sciences politiques à l'Université d'Ottawa, M. Musa est un réfugié iraquien, venu au Canada en 2002. Depuis son arrivée, il habite dans un logement de la Société de logement communautaire d'Ottawa (LCO), où il est d'ailleurs Locataire Ambassadeur. Il est de plus bénévole auprès du Comité d'engagement jeunesse d'Ottawa (CEJO), où il cherche à faire davantage participer les jeunes à la prise de décisions à la Ville d'Ottawa.

En outre, M. Musa est le fondateur et le directeur général de la Cuts for Kids Foundation, un organisme sans but lucratif qui offre des coupes de cheveux gratuites aux enfants de familles à faible revenu à Ottawa. Depuis la création de la fondation, il gère une équipe de huit bénévoles dévoués; il a aussi su mobiliser la population, des salons de coiffure et de barbiers locaux, et même des avocats qui assistent à ses événements pour offrir gratuitement des conseils et de l'aide juridiques. Donnant aux jeunes une apparence soignée pour qu'ils se sentent bien dans leur peau, Cuts for Kids s'inscrit dans l'objectif de M. Musa d'inspirer les jeunes à poursuivre et à atteindre leurs objectifs. En août 2017, la fondation a reçu un statut d'agent auprès de Jeunesse Ottawa et est officiellement devenue un organisme de bienfaisance. Tous les fonds recueillis par la fondation reviennent au programme afin d'aider plus d'enfants dans la ville.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux régulier de la réunion du Conseil municipal du 11 Octobre 2017.

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes.

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- ARC considère le stationnement des employés des services d'urgence municipaux comme un avantage imposable
- Opposition de l'AMO aux modifications proposées au système de santé publique

ABSENCES

Aucune absence n'a été signalée.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 59/1

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que le rapport n° 27 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 16 du Comité de l'environnement et de la protection climatique; le rapport no 52A du Comité de l'urbanisme; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examinés à la réunion du Conseil 11 octobre 2017», soient reçus et examinés.

ADOPTÉE

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 27 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

1. RAPPORT D'ACTION DE PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le conseil reçoit ce rapport à titre d'information.

REÇUE

2. SERVICES DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX RAPPORT ANNUELLE 2016

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.

REÇUE

3. SOMMAIRE DES ALLOCATIONS DE FONDS POUR LE PROGRAMME DE PARTENARIAT COMMUNAUTAIRE POUR LES PROJETS D'IMMOBILISATIONS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil :

- 1. Prenne connaissance de la liste des projets financés en vertu des pouvoirs délégués dans le cadre du Programme de partenariat communautaire pour les projets**

d'immobilisations secondaires en 2016 conformément aux modalités précisées dans le document 1 ;

- 2. Approuve en principe la liste des projets du Programme de partenariat communautaire pour les grands projets d'immobilisations conformément aux modalités précisées dans le document 2 et selon l'enveloppe budgétaire du programme approuvée par le Conseil ;**
- 3. Prene connaissance du compte rendu de situation des projets du Programme de partenariat communautaire pour les grands projets d'immobilisations déjà approuvés en principe conformément aux modalités précisées dans le document 3.**
- 4. Augmente la limite de la subvention maximale dans le cadre du Programme de partenariat communautaire pour les projets d'immobilisations secondaires de 7 500 \$ à 10 000 \$ par projet, ou à 50 % du coût total du projet si ce montant est moindre, pour les projets proposés sur les terrains de la Ville et de la maintenir à 7 500 \$ par projet, ou 33 % du coût total du projet si ce montant est moindre, pour les projets proposés sur d'autres terrains publics.**

MOTION NO 59/2

Motion du conseiller J. Mitic
Appuyée par le conseiller S. Qadri

ATTENDU QUE Orleans Little League Baseball a déposé une proposition pour ajouter un nouveau terrain de baseball au parc Héritage, situé dans le quartier 2, qui nécessite d'éliminer l'aire pour les chiens sans laisse du parc Héritage et de la remplacer par un parc canin clôturé au parc Barrington;

ATTENDU QUE le personnel a recommandé que le projet soit approuvé en principe pour recevoir du financement du Programme de partenariats communautaires pour les grands projets d'immobilisations 2017, à condition qu'il obtienne le soutien de la population;

ATTENDU QUE la consultation communautaire a déjà commencé et que les résidents de Chapel Hill Nord, de Chapel Hill Sud et de Châteauneuf ont exprimé

leur opposition au déménagement de l'aire pour chiens sans laisse, en raison de son emplacement central et de la zone boisée naturelle qu'on ne pourra pas recréer dans un autre lieu;

ATTENDU QUE les résidents ont aussi lancé une pétition en ligne, qui a jusqu'à maintenant récolté 428 signatures, appuyant la conservation de l'aire pour chiens sans laisse au parc Héritage;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le projet suivant soit retiré de la liste des propositions de 2017 recommandées pour une approbation de principe afin de recevoir du financement du Programme de partenariats communautaires pour les grands projets d'immobilisations (document 2) :

Orleans Little League Baseball Association – parc Héritage – nouveau terrain de balle, déménagement du parc canin et création d'un nouvel enclos à chiens

ADOPTÉE

Les recommandations du Comité, dans leur version modifiée par la motion n° 59/2 et entièrement reproduites ci-dessous, sont présentées au Conseil :

Que le Conseil :

- 1. Prenne connaissance de la liste des projets financés en vertu des pouvoirs délégués dans le cadre du Programme de partenariat communautaire pour les projets d'immobilisations secondaires en 2016 conformément aux modalités précisées dans le document 1 ;**
- 2. Approuve en principe la liste des projets du Programme de partenariat communautaire pour les grands projets d'immobilisations conformément aux modalités précisées dans le document 2 et selon l'enveloppe budgétaire du programme approuvée par le Conseil, dans sa version modifiée par la suppression du projet suivant :**
 - a. Orleans Little League Baseball Association – parc Héritage – nouveau terrain de balle, déménagement du parc canin et création d'un nouvel enclos à chiens;**

3. **Prenne connaissance du compte rendu de situation des projets du Programme de partenariat communautaire pour les grands projets d'immobilisations déjà approuvés en principe conformément aux modalités précisées dans le document 3.**
4. **Augmente la limite de la subvention maximale dans le cadre du Programme de partenariat communautaire pour les projets d'immobilisations secondaires de 7 500 \$ à 10 000 \$ par projet, ou à 50 % du coût total du projet si ce montant est moindre, pour les projets proposés sur les terrains de la Ville et de la maintenir à 7 500 \$ par projet, ou 33 % du coût total du projet si ce montant est moindre, pour les projets proposés sur d'autres terrains publics.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 52A DU COMITÉ DE L'URBANISME

4. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 266 ET 270 AVENUE BYRON

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage n0 2008-250 visant le 266 et le 270, avenue Byron, afin de permettre l'aménagement d'un immeuble résidentiel de faible hauteur comportant quatre unités, sur chacune des propriétés, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE par 15 voix affirmatives contre 9 voix négatives, réparties de la façon suivante :

POUR (15): Conseillers J. Cloutier, J. Mitic, R. Brockington, T. Tierney, A. Hubley, S. Qadri, S. Blais, B. Monette, G. Darouze, J. Harder, E. El-Chantiry, S. Moffatt, T. Nussbaum, M. Qaqish, Maire J. Watson

CONTRE Conseillers R. Chiarelli, K. Egli, J. Leiper, D. Chernushenko,
(9) C. McKenney, D. Deans, M. Fleury, M. Taylor, M. Wilkinson

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION
CLIMATIQUE

A. PROGRAMME DE REMISE APPLICABLE À L'INSTALLATION
 D'UNE POMPE DE PUISARD AVEC SYSTÈME D'ALIMENTATION
 DE SECOURS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.

REÇUE

RAPPORT NO 52A DU COMITÉ DE L'URBANISME

B. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 5960, CHEMIN
 FERNBANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 5960, chemin Fernbank, afin de permettre la présence d'utilisations commerciales, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

- C. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – UNE PARTIE DE 5831, CHEMIN HAZELDEAN

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage no 2008-250 visant une partie du 5831, chemin Hazeldean, afin d'ajuster la limite de la zone, comme l'illustre le document 1 et le décrit en détails le document 2.

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

- D. RÉSUMÉS DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA LOI 73 EXAMINÉS À LA RÉUNION DU CONSEIL 11 OCTOBRE 2017

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73, la *Loi de 2015 pour une croissance intelligente de nos collectivités*, qui ont été étudiées à la réunion du Conseil du 11 octobre 2017, comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre des documents 1 à 5.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO 59/3

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que le rapport n° 27 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 16 du Comité de l'environnement et de la protection climatique; le rapport no 52A du Comité de l'urbanisme; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examinés à la réunion du Conseil 11 octobre 2017», soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

ADOPTÉE

MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT

MOTION NO 59/4

Motion du conseiller R. Brockington
Appuyée par le conseiller M. Qaqish

ATTENDU QUE, selon les plus récentes données de Statistique Canada, Ottawa compte environ 9 800 résidents d'origine libanaise;

ATTENDU QUE la communauté libanaise d'Ottawa a largement contribué à façonner le paysage culturel, religieux, économique et politique de la ville;

ATTENDU QUE les membres de l'Assemblée législative de l'Ontario débattent actuellement du projet de loi 60, *Loi proclamant le mois de novembre Mois du patrimoine libanais*;

ATTENDU QU'a été reçu au Parlement du Canada un avis requérant un débat sur la motion 115 (proclamation du mois de novembre Mois du patrimoine libanais);

ATTENDU QUE l'Ambassade du Liban participe à l'événement Ottawa accueille le monde pour le 150^e anniversaire du Canada et qu'elle enverra des représentants à

l'Édifice de l'horticulture du parc Lansdowne le 20 novembre, qui correspond au jour de l'indépendance du Liban;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le mois de novembre soit proclamé Mois du patrimoine libanais à Ottawa.

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION NO 59/5

Motion du conseiller M. Taylor
Appuyée par le conseiller K. Egli

QUE les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante à temps pour le Mois de sensibilisation à l'hypertension pulmonaire, qui est lié à la question et se déroule au mois de novembre.

ATTENDU QUE le 27 juin 2017, Harry Kingston est décédé après avoir courageusement lutté pendant cinq ans contre l'hypertension pulmonaire (HTP);

ATTENDU QUE, après avoir reçu un diagnostic d'HTP associée à la sclérodermie en 2012, M. Kingston a été un leader diligent et motivé qui a fait partie du conseil d'administration de l'Association d'hypertension pulmonaire du Canada (AHTP Canada) et a fait preuve d'un dévouement inébranlable envers sa collectivité et son pays;

ATTENDU QUE M. Kingston est aussi reconnu au Canada en tant que membre chevronné de Toastmasters International et qu'il a encadré des centaines de personnes durant ses quelque 50 années de service au sein de l'organisation;

ATTENDU QUE, en plus de son travail pour AHTP Canada et Toastmasters International, M. Kingston était reconnu ici pour son bénévolat auprès du Service de police d'Ottawa et sa contribution aux efforts de prévention du crime, et que son grand dévouement auprès de la communauté l'a également amené à devenir coordonnateur de la surveillance pour le programme de surveillance de quartier de Centrepointe et président du comité exécutif du programme à Ottawa, ainsi qu'à faire beaucoup de bénévolat pour Kin Canada, des associations communautaires et son église;

ATTENDU QUE la Politique sur les noms commémoratifs de la Ville, approuvée par le Conseil le 24 juillet 2002, établit les critères à satisfaire et la procédure à suivre pour attribuer un nom commémoratif à une rue, à un parc ou à un établissement municipal (ou à une partie de celui-ci) et permet au Conseil d'attribuer un nom commémoratif par résolution, conformément aux pouvoirs que lui accorde la *Loi de 2001 sur les municipalités*;

ATTENDU QUE le nom « Harry Kingston » a été validé par les services d'urgence et n'a pas encore été utilisé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve que la pointe située dans le parc Dick-Bell, illustrée à l'annexe 1, soit nommée la « pointe Harry Kingston » en hommage à Harry Kingston.

Annexe 1 (secteur concerné : la section du sentier située entre les deux « x » rouges) :



ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION

Motion du conseiller M. Fleury

Appuyée par la conseillère M. Wilkinson

ATTENDU QUE l'objectif du rapport de 2008 intitulé *Étude afférente au règlement de restriction provisoire du quartier 12 Rideau-Vanier et modification au Règlement de zonage* était de trouver des solutions dans l'utilisation des sols pour répondre à un enjeu de planification sociale, soit la surconcentration des services sociaux dans le quartier 12, notamment la répartition actuelle des refuges, des centres d'accueil – appelés centres de ressources et de santé communautaire – et des établissements de soins en résidence;

ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Ottawa s'efforce de lutter contre l'itinérance dans la ville au moyen du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa soutient les refuges qui offrent des services d'hébergement d'urgence aux membres les plus vulnérables de sa population;

ATTENDU QUE la stratégie de la Ville d'Ottawa relative aux mesures d'hébergement de secours est guidée par une série de politiques en matière de services sociaux et de planification tirées du Plan des services à la personne, du Plan officiel et de la Stratégie du logement de la Ville, entre autres directives pertinentes approuvées;

ATTENDU QUE les règlements recommandés dans le rapport ACS2008-PTE-PLA-0011 sont les suivants :

- (1)** limiter à quatre le nombre de refuges dans le quartier 12;
- (2)** interdire l'aménagement de refuges dans les rues du quartier 12 et les rues qui, dans l'ensemble de la Ville, portent la désignation de rue principale dans le Plan officiel;
- (3)** interdire l'aménagement d'établissements de soins en résidence et de centres de ressources et de santé communautaire dans le secteur résidentiel zoné R5 adjacent aux rues Murray et St. Patrick de même qu'à l'avenue King Edward; accorder ensuite des dispenses particulières qui

autoriseront les centres situés actuellement dans le secteur d'exception de la zone R5, pour reconnaître leur statut juridique actuel d'utilisations autorisées des sols;

- (4) interdire l'aménagement d'établissements de soins en résidence, de refuges et de centres de ressources et de santé communautaire dans les zones résidentielles de la Ville;
- (5) interdire l'aménagement d'établissements de soins en résidence et de refuges dans toutes les zones de commerces locaux de la Ville;
- (6) accroître dans l'ensemble de la Ville la superficie globale des sols destinés aux refuges, aux établissements de soins en résidence de même qu'aux centres de ressources et de santé communautaire par le biais d'une autorisation de telles utilisations dans les zones dites commerciales (qui ne sont pas des zones de rue principale ou de commerces locaux), mixtes ou institutionnelles, sous réserve d'une réglementation; dans de nombreux cas, il s'agira d'utilisations nouvellement autorisées dans les anciennes municipalités de la Ville;
- (7) accroître la zone de séparation minimale exigée entre les refuges pour la porter à 500 mètres.

ATTENDU QUE ces recommandations ont été adoptées, dans leur version modifiée, par le Comité de l'urbanisme et de l'environnement et approuvées par le Conseil de la Ville le 25 juin 2008, avec la dissidence des conseillers D. Holmes et A. Cullen à l'époque;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil réitère son soutien au rapport intitulé *Étude afférente au règlement de restriction provisoire du quartier 12 Rideau-Vanier et modification au Règlement de zonage (ACS2008-PTE-PLA-0011)* avec les modifications approuvées.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO 59/6

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉE

Règlements

TROIS LECTURES

- 2017-331. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant la numérotation des paragraphes du Règlement n° 2008-96 sur la réglementation et la régie des véhicules servant à la vente de rafraîchissements, des cantines mobiles, des chariots et des comptoirs de rafraîchissements, et la délivrance de permis pour leur exploitation.
- 2017-332. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (blocs 29 et 30 du plan 4M-1361).
- 2017-333. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (chemin Greenbank).
- 2017-334. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (chemin Devine, chemin Fallowfield, voie West End, avenue Industrial, promenade de la Place-d'Orléans, boulevard St-Joseph, boulevard Centrum, rue du Vieux-Silo, chemin Paden, chemin Fernbank, chemin Mansfield et chemin Carp).
- 2017-335. Règlement de la Ville d'Ottawa renommant l'avenue Moore, la rue Triole, la place Palmer, l'avenue Jackson, la rue King, la rue Queen, la rue Charlotte, la rue Royal York, la rue Fowler, la rue Maitland, la rue Colonel Murray, la rue Henley, la place Bronson et certaines routes municipales de la Ville d'Ottawa.

- 2017-336. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-180 sur la nomination des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2017-337. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (rue Waller).
- 2017-338. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant certaines parcelles du plan 290559, situées au 1890, 1896 et au 1900, avenue Carling, à la réglementation relative aux parties de lots.
- 2017-339. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant certaines parcelles des plans 4M-1049 et 4M-1217, situées sur le privé de la Sittelle, à la réglementation relative aux parties de lots.
- 2017-340. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement municipal n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 5960, chemin Fernbank.
- 2017-341. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement municipal no 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 5831, chemin Hazeldean.
- 2017-342. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le règlement municipal n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales le 266 et le 270, avenue Byron.
- 2017-343. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le règlement municipal n° 2016-326 régissant les enseignes permanentes sur les propriétés privées, pour pallier des anomalies techniques.
- 2017-344. Règlement de la Ville d'Ottawa abrogeant le règlement municipal n° 2017-314, établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (chemin Trim).

ADOPTÉS

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO 59/7

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement 2017-345 ratifiant les délibérations du Conseil du 25 octobre 2017.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 10 h 58.

GREFFIER

MAIRE